

L'Agenda européen de la culture

Note d'information préparée par Culture Action Europe

1. Introduction

Dès le début de l'année 2006, la Commission européenne avait formulé le souhait de préparer un Agenda européen de la culture ambitieux, qui serait basé entre autres, sur les futurs résultats d'une étude sur l'économie de la culture et sur le coup de projecteur que l'Année Européenne du Dialogue Interculturel 2008 allait apporter à la culture.

En septembre 2006, la Commission a lancé une consultation en ligne pour collecter les attentes du secteur. Plus de 200 organisations ont répondu à cette consultation, mais l'Europe de l'Ouest fut - comme souvent dans ce genre d'exercice - majoritairement représentée.

Le 4 décembre 2006, une seconde étape consultative en amont de la publication de la Communication sur la culture est organisée par la Commission. La Direction générale Education et Culture (DG EAC) organise une audition publique intitulée « La Culture : un investissement pour l'Europe ». En plus de révéler quelques-uns des objectifs qui seront présentés dans la Communication, cet événement donna l'opportunité à la Commission d'annoncer publiquement son engagement et sa volonté politique de faire avancer, sous les présidences allemande et portugaise, l'Agenda européen de la Culture en préparation. Le Président Barroso et le Commissaire Figel' ont tous deux pris la parole durant la rencontre et plaidé pour accorder une place plus importante à la culture dans le développement de l'Union. Mme Odile Quintin, Directrice générale de la DG EAC, s'est pour sa part engagée à soutenir le développement d'une plateforme consultative de la société civile, intitulée provisoirement Agora culturelle européenne.

Début 2007, dernière étape avant la publication de la Communication, la DG EAC a mené une consultation interservice durant laquelle les différentes Directions générales (DGs) ont pu commenter et participer à l'élaboration du document. Cet exercice permit de sensibiliser les différentes DGs à l'importance de la culture, mais a également mitigé les ambitions originelles de la DG EAC pour sa Communication.

La *Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation* fut publiée le 10 mai 2007 suivant son adoption par le collègue des Commissaires. Une des propositions les plus importantes contenues dans ce document est l'utilisation de la Méthode Ouverte de Coordination dans le domaine de la culture. Ce mécanisme intergouvernemental, qui sera intégré au plan de travail du conseil des Ministres de la Culture, a déjà été utilisé dans d'autres domaines politiques où l'Union a peu ou pas de compétence législative comme l'éducation, la jeunesse ou les affaires sociales. Cette méthode fonctionne par étapes : les Etats Membres fixent des lignes directrices et des objectifs communs qu'il évaluent régulièrement à

travers un système de partage d'information et d'échange de bonnes pratiques. Une autre proposition importante contenue dans la Communication est la formalisation d'un dialogue structuré avec la société civile.

Les 26 et 27 septembre 2007, 400 participants ont participé au premier Forum culturel européen, une initiative découlant directement d'une des propositions de la Communication sur la Culture. Organisé sous les auspices de la présidence portugaise de l'Union, cet événement eut lieu juste avant une rencontre informelle du Conseil des Ministres de la Culture. C'est au cours de leur réunion de novembre 2007 que ces mêmes Ministres ont adopté les objectifs et instruments proposés par la Communication. La résolution du conseil sur un *Agenda européen de la Culture* clôt un long processus de consultation et de négociation entamé par la Commission européenne début 2006.

2. Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

Objectifs:

1. la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
2. la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi;
3. la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union.

Responsabilités des différents acteurs :

- *les Etats membres et leurs Régions* : renforcer leurs politiques en se référant aux objectifs communs, s'efforcer de mener des activités conjointes, notamment par une méthode de coordination ouverte, et explorer les possibilités offertes par les financements communautaires;
- *la société civile* : poursuivre un dialogue étroit avec les institutions de l'UE, soutenir le développement de nouvelles politiques et actions de l'Union et intensifier le dialogue entre elles;
- *la Commission européenne*: mobiliser ses politiques et programmes de soutien en interne et en externe, ainsi qu'un rôle renforcé d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Nouveaux partenariats et nouvelles méthodes de travail

- Un dialogue avec le secteur
- La Méthode Ouverte de Coordination
- L'Intégration de la culture dans toutes les politiques pertinentes

3. La Méthode Ouverte de Coordination

La Méthode Ouverte de Coordination (MOC) est un mode de gouvernance de plus en plus utilisé au sein de l'Union européenne. Il est mis en oeuvre dans des domaines politiques où l'UE n'a pas ou peu de compétences législatives, mais où la coordination entre les États membres est néanmoins considérée comme essentielle.

La méthode ouverte est basée sur des mécanismes de "soft law", c'est-à-dire sur des lignes directrices, des indicateurs, la comparaison des performances et l'échange de meilleures pratiques. L'efficacité de la méthode réside dans la comparaison mutuelle des résultats ("naming and shaming").

La MOC fonctionne par étapes.

Tout d'abord, le Conseil des Ministres détermine des objectifs communs (souvent très larges). Les États membres traduisent ensuite ces lignes directrices en politiques nationales et régionales. Puis, des points de repère et des indicateurs spécifiques sont définis afin de comparer les meilleures pratiques. Enfin, les résultats sont contrôlés et évalués. En fonction du domaine politique concerné, les périodes d'évaluation sont plus ou moins longues et les mécanismes d'exécution plus ou moins contraignants.

La MOC est intergouvernementale par nature, contrairement à ce que l'on appelle la méthode communautaire. Par conséquent, le rôle du Parlement européen et de la Cour européenne de Justice est très limité.

La mise en oeuvre de la MOC dans les domaines de l'éducation et du social a démontré qu'elle permettait de sensibiliser efficacement les autorités nationales en cas d'immobilisme au niveau européen. Dans un domaine politique comme la culture, dans lequel l'Union n'a pas de compétence législative, la MOC est pratiquement la seule solution envisageable pour une possible convergence des politiques nationales au niveau européen. Le principal point faible de la MOC réside dans son caractère non contraignant. En effet, cette procédure n'inflige aucune sanction aux États qui refusent d'y participer. En outre, aucun protocole n'a été prévu en matière de transparence ou de participation de la société civile, de sorte qu'il sera probablement difficile pour les ONGs de suivre les travaux des groupes de travail et d'y contribuer efficacement.

Suivant le plan de travail du Conseil des Ministres de la Culture, cinq groupes de travail composés d'experts nommés par les États membres travailleront sur les sujets suivants :

1. la mobilité des artistes et d'autres professionnels de la culture
2. les industries culturelles et créatives
3. les synergies entre la culture et l'éducation
4. la mobilité des collections de musées
5. les statistiques

Chaque groupe de travail devrait fournir un rapport à mi-parcours en juillet 2009 et un rapport final en 2010.

4. Un dialogue structuré avec la société civile

Afin de mettre en oeuvre efficacement leur *Agenda européen de la culture*, les États membres et les institutions européennes ont reconnu l'importance d'un dialogue constant et structuré avec la société civile, mais aussi l'existence de réseaux et plateformes représentatifs au niveau européen, comme Culture Action Europe, capables de faire le lien avec le secteur culturel par voies d'information et de mobilisation.

Un dialogue structuré, inventif et inclusif, qui assurera la participation et la représentation de tous les acteurs du secteur dans l'élaboration de politiques et d'actions culturelles européennes doit donc être mis sur pied ; tout comme un processus de consultation régulier et qualitatif à travers une variété d'instruments de dialogue et de participation. Pour ce faire, la MOC devra également être transparente et impliquer tous les acteurs concernés aux niveaux local, régional, national et européen. Elle devra garantir l'échange et la participation des acteurs de la société civile en assurant, entre autre, l'accès aux documents de travail des différents groupes.

Alors que les États ont nommé des experts pour les groupes de travail de la MOC, les organisations culturelles, à l'initiative de la Commission, se sont rassemblées au sein de trois plateformes consultatives. Sur base de l'expérience de la Rainbow Platform initiée par Culture Action Europe et la Fondation Européenne de la Culture en 2006, deux autres plateformes ont été créées pour réfléchir aux sujets de l'accès à la culture (pour la seconde) et des industries culturelles (pour la troisième).

Les organisations participant à ses deux nouvelles plateformes (une trentaine par plateforme) ont été sélectionnées par la Commission suite à un appel à participation qui a attiré plus de 200 réponses.

Ces deux nouvelles plateformes se sont réunies pour la première fois début juin et ont également décidé d'organiser leur travail en sous-groupes thématiques.

La Plateforme 'Accès à la Culture' comporte trois sous-groupes:

- "Création/production"
- "Participation/public"
- "Apprentissage/éducation"

et la plateforme "industries culturelles et créatives" en compte cinq:

- "Environnement réglementaire"
- "Soutien au développement des PME"
- "Echanges/export"
- "Exploitation de la dimension européenne de la circulation des artistes et des biens culturels"
- "Interface entre la création artistique et les industries culturelles"

Les Plateformes devront présenter les premiers fruits de leur travail lors du prochain Forum culturel qui sera organisé à l'automne 2009.